

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-119

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI- LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membre absent : M. Raphaël BERGER.

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 32

OBJET

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ÉCULLY ET ALLIADE HABITAT EN VUE DU MAINTIEN DE LA MEDIATION SOCIALE AU SEIN DU QUARTIER SOURCES PEROLLIER PAR LA STRUCTURE ALTM

La Commune d'Écully s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Cette politique de la ville vise à améliorer les conditions de vie des Écullois et notamment ceux du quartier Sources-Pérollier.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-119-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024

En janvier 2024, le quartier Sources-Pérollier a été intégré à la géographie prioritaire de la Politique de la Ville traduisant la réalité des difficultés que ses habitants y vivent au quotidien.

Dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, la Commune d'Écully est sollicitée par le bailleur social ALLIADE HABITAT afin de maintenir sur le quartier la prestation de médiation portée par l'ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation) au cœur du quartier Sources-Pérollier.

Cette action, déployée depuis juin 2023, vise à développer une action de médiation sociale dans le quartier.

Le dispositif prend forme par la présence régulière de deux médiateurs sociaux en tenue, en capacité de mettre en œuvre leur registre d'intervention qui se décline par :

- Une présence active de proximité ;
- La prévention et la gestion des situations conflictuelles ;
- La levée des incompréhensions entre les personnes et les institutions ;
- L'information, la sensibilisation et la formation ;
- La participation à une veille sociale et technique du territoire ;
- La mise en relation des habitants avec les partenaires appropriés ;
- La facilitation de la concertation entre les habitants et les institutions ;
- La facilitation des projets collectifs supports de médiation sociale.

Ainsi, les objectifs demeurent :

- Prévenir la délinquance et contribuer à la tranquillité publique ;
- Créer ou recréer le lien social entre les habitants et/ou entre les habitants et les institutions ;
- Favoriser le mieux vivre ensemble par la régulation des conflits de la vie quotidienne (conflits de voisinage notamment) et l'assistance aux personnes les plus vulnérables, isolées ;
- Identifier les besoins sociaux du territoire afin de permettre la rencontre régulière de partenaires pour assurer la coordination et la complémentarité des acteurs sur site.

Le statut de Quartier Prioritaire de la Ville permet désormais au bailleur de bénéficier de soutiens financiers directs pour la mise en œuvre de cette prestation à concurrence de 74 % du coût annuel de 52 785 €.

La Commune est sollicitée pour participer à ce financement, à hauteur de 2 500 €, soit 4,7%. Cette participation lui permet de demeurer co-porteur du dispositif et de solliciter l'association pour des interventions de sensibilisation spécifique ou diffusion d'informations.

La convention de partenariat jointe en annexe, a pour objet de préciser les attentes de la Commune quant au déploiement de la mission de médiation sur le quartier, d'indiquer les modalités de participation financière entre la Commune d'Écully et le bailleur social et de définir les modalités de suivi de la prestation des médiateurs sociaux ALTM.

— — — —

La Commission Solidarité réunie le 27 novembre 2024 entendue ;

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20241218-DELIB_2024-119-DE Date de réception préfecture : 26/12/2024
--

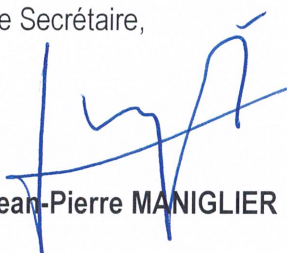
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour,

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Commune d'Écully, le bailleur social ALLIADE Habitat et la structure ALTM autour du déploiement de médiation sociale au sein du quartier Sources Pérollier pour l'année 2025 annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

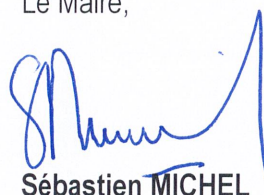
Ainsi délibéré,
A Écully, le 18 décembre 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **26 DEC. 2024**
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-119-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025

Commune d'ÉCULLY– Alliade Habitat –ALTM

Entre

La **commune d'ÉCULLY**, domiciliée à la Mairie, place de la Libération à Écully, représentée par son maire en exercice, Sébastien MICHEL agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n°xxx en date du xxx

L'entreprise **Alliade Habitat**, société anonyme d'HLM, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 960 506 152 dont le siège social est situé à Lyon 7^{ème}, 174 avenue Jean Jaurès, représentée par Jean Jacques Bartoli, directeur de la cohésion sociale,

L'Agence Lyon Tranquillité Médiation, association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par Xavier Rochefort. Ci-après désignée sous le terme « l'ALTM ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Située sur la première couronne de la Métropole de Lyon, la commune d'Ecully est composée de plusieurs quartiers dont le quartier « Sources-Pérollier » reconnu sous le statut « Quartier de Veille Active » de 2014 à 2023, puis requalifié comme QPV.

Ce quartier composé majoritairement de logements sociaux jouxte les quartiers lyonnais QPV de la Duchère et la Sauvegarde et accueille plus de 3000 habitants dans plus de 1070 logements sociaux sur un tènement propriété du bailleur social Alliade Habitat.

Bien qu'il dispose d'un nombre appréciable d'équipements socio-éducatif, les habitants et les acteurs ont vu s'étioler la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Plusieurs raisons peuvent être pointées :

- Le renouvellement de la population historique du quartier et son remplacement par des foyers plus jeunes, d'autres communautés et parfois allophones.
- L'épidémie de COVID 19 et les confinements successifs,
- Une longue période de travaux rendant le quotidien difficile
- Le développement du trafic de drogue, de conflits intercommunautaires, d'incivilités
- Le turn over des professionnels de terrain et la fermeture de la permanence d'Alliade Habitat
- Un sentiment d'abandon vécu par ses habitants et une défiance envers les forces de l'ordre et les pouvoirs publics

Une première intervention de l'ALTM a été organisée en 2022 afin de prévenir le jet ou l'envol de détritiques par la fenêtre à la tour 30, intervention qui avait pu porter ses fruits sur la sensibilisation des habitants à leur environnement de proximité, dont notamment les deux EAJE (établissements d'accueil du Jeune Enfant) voisins. 2022 également, les acteurs du quartier forment le « Carrefour des Acteurs », des permanences d'Alliade Habitat et de la Mairie sont mises en place ainsi que de nombreux temps d'écoute à direction des habitants afin de recenser les besoins prioritaires et de coconstruire des moyens d'actions.

En janvier 2023, le meurtre d'un habitant a secoué le quartier. Les acteurs du quartier organisent un diagnostic en marchant permettant d'affiner l'analyse des besoins sociaux du quartier et d'œuvrer pour la requalification du quartier en QPV dans la perspective de la refonte de la géographie prioritaire.

Alliade Habitat propose la création d'une équipe de médiateurs sociaux ALTM : une expérimentation est lancée alors de juin à décembre avec la réalisation d'un diagnostic porté sur l'ambiance et la cohésion sociale. L'équipe de médiateurs poursuit ensuite son activité sur l'ensemble de l'année 2024.

En 2025, l'équipe de médiation poursuivra sa présence sur le QPV Sources Pérollier. Un public cible sera particulièrement accompagné : le public jeune, en l'absence d'un coordinateur jeunesse au Centre Social d'Ecully et dans les perspectives d'articulation avec une équipe d'éducateurs de prévention positionnée par la Métropole de Lyon et attendue depuis 2014.

ARTICLE 1ER : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de la mise en œuvre de la mission de médiation sociale confiée à l'ALTM.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025, à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE MEDIATION SOCIALE ET OBJECTIFS

L'activité du dispositif s'appuiera sur la présence régulière de deux médiateurs sociaux en capacité de mettre en œuvre leur registre d'intervention qui se décline par :

- Créer ou recréer le lien social entre les habitants et/ou entre les habitants et les institutions
- Communiquer sur les dispositifs, ressources et animations du quartier en aller-vers
- Expliquer aux locataires les modalités à suivre pour résoudre une situation en lien avec le bailleur
- Favoriser le mieux vivre ensemble par la régulation des conflits de la vie quotidienne (conflits de voisinage notamment) et l'assistance aux personnes les plus vulnérables, isolées
- Permettre la remise en lien des partenaires sociaux avec les personnes isolées ou invisibles et remonter des situations préoccupantes
- Prévenir la délinquance et contribuer à la tranquillité publique, prévenir de mésusages des espaces communs extérieurs et intérieurs, les nuisances sonores et les regroupements, et assurer une présence de proximité, notamment en amont et lors de « jours clés » (14 juillet, Halloween, Nouvel an) et lors de la fermeture du Centre social. Des rappels à la règle pourront être réalisés envers les comportements inciviques.
- Œuvrer pour une participation accrue des habitants à la vie de leur quartier, les inciter à prendre part aux instances et ressources de leur quartier et les aider dans le développement de projets
- Permettre la concertation des habitants notamment sur les thématiques abordées dans la Convention Locale d'Application afin d'actualiser les éléments du diagnostic en marchant en 2023, identifier les besoins sociaux du territoire afin d'assurer la complémentarité des acteurs sur site.

L'ALTM effectuera ses interventions en binôme sur des temps variés sur la semaine (jours, horaires) selon un planning prévisionnel transmis à minimum 2 mois à l'avance et permettant des changements selon les besoins du territoire.

Ces interventions comprendront :

- Des passages en sortie de l'école du Pérollier et au sein de la bibliothèque des Sources
- Des tours du quartier en aller-vers
- Des passages dans les halls d'immeuble (et affichages si besoin)
- Des veilles sociales
- Des interventions sur des conflits de voisinages
- Du porte-à-porte si nécessaire
- Des rencontres partenariales

ARTICLE 4 : MOYENS ET ENGAGEMENTS DES PARTIES

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre sa mission de médiation sociale, en cohérence avec les orientations et les objectifs de ses partenaires.

L'ALTM sera tenue de respecter la réglementation RGPD. Elle pourra transmettre des informations personnelles aux partenaires en cas de situations relevant de l'urgence sociale ou de situations remettant en cause la sécurité et la tranquillité des locataires, ou bien dans le cas où les personnes demandent explicitement une mise en relation avec des acteurs du territoire.

Afin de permettre un bon fonctionnement du dispositif et que celui-ci puisse apporter une amélioration sensible du climat social du quartier, la ville et Alliade habitat s'engagent à suivre l'activité de l'ALTM via les synthèses produites, et à permettre à l'ALTM d'accéder aux services de la ville et d'Alliade habitat pour faire remonter les situations rencontrées et contribuer ainsi à la résolution de ceux-ci, et réunir les partenaires susceptibles de contribuer à la résolution des situations pour s'assurer de la bonne prise en compte de ceux-ci.

Un local sera mis à disposition des médiateurs par Alliade Habitat sur le quartier (sous-sol du 24 avenue des Sources) à titre gracieux et exonéré de charges par le biais d'une convention.

